

PREMIER MINISTRE



REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail – Liberté – Patrie

**EXPOSE DES MOTIFS DU
PROJET DE LOI DE FINANCES
RECTIFICATIVE,
EXERCICE 2021**

Adopté par le Gouvernement

Le présent projet de loi de finances rectificative, exercice 2021 se justifie :

Au titre des recettes : par les perspectives macroéconomiques plus favorables que prévues avec le renforcement du regain de l'activité économique en 2021.

En effet, la conjoncture économique nationale au premier semestre 2021 comparée à celle de la même période de 2020 est essentiellement marquée par un rebond des activités au Port autonome de Lomé (PAL) et à l'Aéroport International Gnassingbé Eyadema (AIGE), une progression de la production de phosphates et du ciment, de la consommation des produits pétroliers, de la consommation d'énergie électrique moyenne tension et une hausse des recettes fiscales.

La consommation d'énergie électrique moyenne tension facturée et celle de l'énergie basse tension facturées au cours des six premiers mois de 2021 sont respectivement en hausse de 11,2% et 3,5% par rapport au premier semestre 2020. S'agissant des produits pétroliers, la consommation du super sans plomb et du gas-oil sont en hausse respectivement de 39,8% et 14,6%. Ces différentes énergies étant essentiellement consommées par les entreprises, leur progression dénote du dynamisme de l'activité économique.

Au Port Autonome de Lomé (PAL), le trafic total au terme des six premiers mois de 2021 a progressé de 13,8% en lien avec la hausse des marchandises débarquées (+7,1%), des marchandises embarquées (+23,9%), des marchandises en transbordement (+27,1%) et des marchandises en transit (+8,9%). A l'Aéroport International Gnassingbé Eyadema (AIGE), le fret aérien total est en baisse de 37,4% comparativement à son niveau d'il y a un an, en lien avec la baisse du fret embarqué (-9,7%) et du mouvement d'aéronefs (-40,1%). Par contre, le nombre de passagers a progressé de 67,8%.

La production de phosphates et celle du ciment, sont en hausse respectivement de 6,5% et de 6,2%. Dans le même temps, la production du clinker est en repli de 7,6% en raison de la baisse des exportations de ce produit par la Société WACEM.

S'agissant de l'évolution des prix à la consommation, le taux d'inflation moyen s'est établi à 3% au premier semestre 2021 contre 1,1% à fin juin 2020 tiré essentiellement par les prix des produits alimentaires. Cette évolution est principalement imputable au renchérissement de certains biens et services au plan mondial en raison de l'inadéquation entre l'offre et la demande liée à la pandémie.

La situation monétaire à fin juin 2021, est marquée par une expansion de 6,3% de la masse monétaire par rapport à fin décembre 2020. Cette évolution résulte d'une consolidation de 9,6% et 5,4%, respectivement des actifs extérieurs nets et des créances sur l'économie.

Au titre des finances publiques, l'exécution budgétaire, à fin juin 2021, fait ressortir un déficit global (dons compris) de 3 milliards (0,1% du PIB) contre un déficit de 86,8 milliards (2% du PIB) un an plus tôt. Cette réduction du déficit budgétaire est le résultat de la hausse de la collecte des recettes fiscales (+13,5 milliards), couplée à une baisse des dépenses publiques (24,9 milliards).

Les évolutions conjoncturelles ainsi présentées, restent en phase avec les projections prévues dans le cadrage macroéconomique qui prévoit une reprise progressive à partir de 2021. Ainsi, il est attendu au deuxième semestre 2021, un renforcement de la reprise économique en lien avec la poursuite de la mise en œuvre des activités de la feuille de route gouvernementale et les bons résultats enregistrés dans le cadre de la riposte contre la pandémie de covid-19. Les effets bénéfiques d'un dynamisme attendu dans toutes les branches d'activités ainsi que l'opérationnalisation progressive de la plateforme industrielle d'Adétikopé (PIA) devraient permettre une accélération plus importante que prévue de la croissance du PIB réel qui s'établirait à 5,3% contre une prévision initiale de 4,8% arrêté en mars 2021.

Cette conjoncture économique favorable a rendu nécessaire la révision des prévisions des recettes fiscales. Ainsi, les recettes fiscales liquides ont été revues à la hausse de 22,7 milliards de francs CFA, soit 0,5% du PIB en accord avec le FMI. Par contre, les recettes non fiscales ont diminué de 4,1 milliards et les dons projets ont régressé de 8,1 milliards de francs CFA.

Les prévisions des appuis budgétaires de la BAD (6 milliards de francs CFA) et de l'Union Européenne (10,5 milliards de francs CFA) qui ne sont pas confirmés pour 2021. En revanche une programmation d'appuis budgétaires de la Banque Mondiale de 39,2 milliards de francs CFA dont 50% de dons et 50% d'emprunts concessionnels a été faite dans la loi de finances rectificative de 2021.

Par ailleurs, il faut rappeler que le Togo a bénéficié des Droits de Tirage Spéciaux (DTS) pour un montant de 111,7 milliards de francs CFA qui sont conservés dans un compte spécial à la BCEAO pour leur future utilisation. Il convient toutefois de préciser que conformément aux directives du FMI, ces DTS ne doivent pas être utilisés comme des recettes budgétaires mais plutôt comme des ressources de financement.

Au titre des dépenses : la loi de finances rectificative 2021 se justifie par la survenue des dépenses stratégiques notamment sécuritaires, d'autres dépenses courantes qui n'étaient pas prévues dans la loi initiale et l'augmentation de la provision de lutte contre la covid-19 notamment pour l'acquisition de vaccins ainsi que de la revue à la baisse de certaines dépenses d'investissement et de dépenses courantes suite à l'évaluation de leur niveau d'exécution à fin septembre 2021. Ainsi :

- les dépenses en capital enregistrent une augmentation de 23,8 milliards (5,5%) pour s'établir à 455,3 milliards de francs CFA contre 431,5 milliards de francs CFA dans le budget initial. Cet accroissement résulte de l'effet conjugué :
 - de la hausse des dépenses d'investissement hors PIP de 44,1 milliards (230,4%) essentiellement dû à la prise en compte de dépenses de sécurité pour 43,5 milliards de francs CFA et des projets d'investissement relatifs au développement des territoires (1,8 milliard de francs CFA) et la contrepartie de l'Etat pour la construction des mairies par la coopération allemande (1,1 milliard de francs CFA);
 - de la baisse des projets d'investissement de 20,1 milliards (4,9%) dont les dépenses financées sur ressources internes de 10,2 milliards (5,8%) et celles externes de 10 milliards de francs CFA (4,2%). La diminution des projets d'investissement s'explique par l'annulation de certains projets d'investissement qui n'ont pas pu connaître un début d'exécution en 2021, suite à la revue du PIP avec les ministères et institutions. Ils feront l'objet de report en 2022.
- les dépenses ordinaires augmentent de 13,5 milliards de francs CFA du fait essentiellement de la revue à la hausse :
 - des dépenses d'acquisition de biens et services de 18,7 milliards (15,3%) essentiellement dues à la constitution supplémentaire de provisions pour la covid-19 de 10 milliards de francs CFA ;
 - des dépenses de transferts de 9,6 milliards (7,1%) imputables principalement à l'augmentation des contributions aux organismes internationaux (1 milliard), aux bourses aux étudiants (2,5 milliards), aux indemnités des expropriations (2 milliards), à la gratuité des frais d'inscription et de scolarité (0,8 milliard), à l'augmentation de la subvention à l'OTR (2,5 milliards) et aux activités physiques et sportives (1,3 milliard).

Par ailleurs, il importe de signaler que les dépenses en atténuation de recettes (les exonérations) ont augmenté de 62,2 milliards (92,5%) en rapport avec les hausses liées à l'application du code des investissements, des conventions particulières de longue durée (+65,5%), des franchises diplomatiques (+34,6%) et des exonérations des véhicules de moins de cinq ans d'âge à travers la loi des finances 2021 (+21%). Il convient de préciser que les prévisions de dépenses fiscales au titre de l'année 2021 (67,3 milliards) ont été assez minorées dans la mesure où le montant des dépenses fiscales à fin décembre 2020 était de 123,6 milliards. En effet ces prévisions n'avaient pas pu prendre en compte les impacts des nouveaux agréments au code des investissements principalement.

Les dépenses d'acquisition de biens et services progressent de 122,1 milliards à 140,6 milliards, soit de 18,5 milliards de francs CFA tandis que les dépenses de

transferts augmentent de 135,6 milliards de francs CFA à 145,2 milliards de francs CFA, soit de 9,6 milliards de francs CFA. L'augmentation importante de ces dépenses est atténuée par la baisse des dépenses de personnel (provision pour les recrutements) de 7 milliards et des charges financières de la dette publique de 8,4 milliards de francs CFA.

Globalement, les dépenses budgétaires augmentent de 98,9 milliards de francs CFA (6,7%) dont 62,2 milliards de dépenses en atténuation de recettes, pour ressortir à 1.219,3 milliards de francs CFA, contre 1.120,4 milliards de francs CFA prévus dans le budget initial.

Il en découle un solde budgétaire déficitaire de 303,7 milliards de francs CFA entièrement financé par le solde excédentaire des opérations de trésorerie.

Les ressources de trésorerie sont en hausse de 105,5 milliards de francs CFA (15,5%), pour ressortir à 785,6 milliards de francs CFA contre 680,1 milliards de francs CFA initialement programmées. Cet accroissement résulte principalement des ressources issues des droits de tirages spéciaux (DTS) et des emprunts attendus de la Banque Mondiale pour respectivement 111,7 milliards et 19,6 milliards de francs CFA. L'augmentation importante de ces nouvelles ressources est atténuée par la diminution des titres publics de 24 milliards (4,3%) et des emprunts-projets de 1,8 milliards (1,5%).

Les charges de trésorerie sont également en hausse de 82,3 milliards de francs CFA (20,6%) résultant de la prise en compte de la contrepartie des droits de tirage spéciaux pour 111,7 milliards de francs CFA atténuée par la diminution des amortissements de la dette intérieure et extérieure pour respectivement 16,2 milliards (4,5%) et 13,2 milliards (30,3%). Elles s'établissent à 481,9 milliards de francs CFA contre 399,6 milliards de francs CFA prévus dans le budget initial.

Il en résulte un solde excédentaire de trésorerie de 303,7 milliards de francs CFA qui finance le déficit du solde budgétaire.

Le budget rectificatif 2021 dégage un déficit budgétaire, dons compris, de 6,5% du PIB contre 6,1% pour la loi de finances initiale. Cette révision du budget initial modifie le profil des critères de convergence. Le ratio de la masse salariale sur les recettes s'améliorerait, passant de 44% à 41,1%. Initialement prévu à 12,4%, le taux de pression fiscale serait de 12,9% suite à la révision à la hausse des recettes fiscales.

Il convient de préciser que les recettes et les dépenses des comptes spéciaux du Trésor restent inchangées sur l'année pour 1,7 milliard de francs CFA.



Au total, le projet de loi de finances rectificative, exercice 2021, est projeté à 1.702,9 milliards de francs CFA en dépenses et en recettes contre 1.521,6 milliards de francs CFA dans la loi de finances initiale, soit une hausse de 11,9%.

A travers ce projet de loi de finances rectificative, le gouvernement entend poursuivre et renforcer les efforts engagés pour poursuivre la lutte contre la pandémie de la covid-19 par la mise en œuvre des mesures identifiées dans les différents secteurs socioéconomiques du pays.

Telles sont les caractéristiques du projet de loi de finances rectificative, exercice 2021, que j'ai l'honneur de soumettre à la délibération de l'Assemblée nationale.

Fait à Lomé, le 29 OCT 2021

Le Premier Ministre

 
Victoire S. TOMEGA-DOGBE